



Frais de notaire, vente bien immobilier

Par **MLDMG**, le **27/11/2019** à **19:20**

Bonjour, j'ai une question à vous poser et m'excuse d'avance pour le peu d'éléments dont je dispose

Ma grand mère est décédée en 1989, elle était mariée à mon grand père (qui a reconnu mon père comme son fils, nous portons son nom de famille). Ils ont eu deux fils en plus de mon père (précédente union donc)

Mon grand père vient de vendre la maison, qui lui appartenait à lui et ma grand mère décédée (je ne connais pas les quotes parts)

Mon père vient donc d'apprendre qu'il va percevoir entre 30 et 40 000 € suite à ce vente (bien vendu 250 000€, ses frères doivent percevoir la même somme)

Le notaire a déduit 4000€ (justifiés comme des "frais de notaire") de la somme que mon père devait toucher

Il n'y a pas de frais de plus value pour cette vente (plus de 30 ans) et les frais d'acquisition sont à la charge de l'acheteur

Auriez-vous une idée qui justifie ces frais de 4000€ ?

Bien à vous !

Par **Visiteur**, le **01/12/2019** à **22:46**

Bonjour,

Le détail doit être fourni par le notaire, il est difficile de juger d'un chiffrage sans connaissance du dossier.